



L'ABC DES POISSONS-APPÂTS



UN GUIDE POUR L'IDENTIFICATION ET
LA PROTECTION DES POISSONS-APPÂTS DE L'ONTARIO



Produit par :

Pêches et Océans Canada
Burlington (Ontario)

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
Peterborough (Ontario)

Bait Association of Ontario
Peterborough (Ontario)

et

La Fédération de la Chasse et Pêche de l'Ontario
Peterborough (Ontario)

Publié par :

Direction des communications
Pêches et Océans Canada
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6

DFO/ 2011-1718

(c) Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2011

N° cat. Fs134-7/2011F-PDF

ISBN 978-1-100-96821-6

Imprimé sur du papier recyclé.

On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.
Communiquer avec Pêches et Océans Canada à info@dfo-mpo.gc.ca ou au (613) 993-0999.

This publication is also available in English.

L'ABC DES POISSONS-APPÂTS

de Becky Cudmore
et Nicholas E. Mandrak

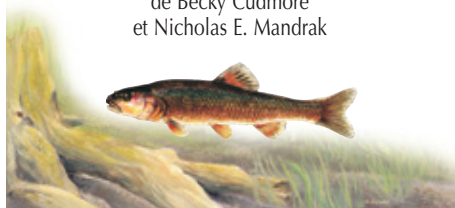


TABLE DES MATIÈRES

PAGE 4

INTRODUCTION

PAGE 6

REMERCIEMENTS

PAGE 7

RÉSUMÉ DES LOIS ET RÈGLEMENTS RELATIFS AUX POISSONS-APPÂTS

PAGE 9

INCIDENCES POSSIBLES DE LA RÉCOLTE ET DE L'UTILISATION
DE POISSONS-APPÂTS

PAGE 11

HABITAT DES POISSONS-APPÂTS

PAGE 12

CLÉ DE L'ANATOMIE

PAGE 13

CLÉ ILLUSTRÉE DES FAMILLES DE POISSONS EN ONTARIO

PAGE 16

DONNÉES SUR LES ESPÈCES

PAGE 37

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR MINIMISER LES INCIDENCES
SUR NOS ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

PAGE 38

AUTRES LECTURES

PAGE 39

CONTACTS

INTRODUCTION

La pêche à la ligne est un passe-temps populaire en Ontario – plus d'un million de résidents et de visiteurs s'y adonne chaque année. La pêche à la ligne récréative soutient de nombreux aspects de l'économie de l'Ontario, notamment l'industrie des poissons-appâts. De nombreux pêcheurs à la ligne utilisent des appâts vivants, dont les poissons-appâts. Il est probable que peu d'entre eux se rendent compte qu'il existe plus de 40 espèces de poissons-appâts légaux en Ontario. Pour bon nombre d'entre eux, tous les petits poissons se ressemblent; cependant, en les examinant de plus près, on peut distinguer assez facilement la plupart des espèces de poissons-appâts entre elles. Si vous pouvez distinguer un moineau domestique d'une mésange à tête noire, alors bientôt (avec de la pratique) vous serez en mesure de différencier un mulot à cornes d'un naseux des rapides!

La capacité de distinguer les petits poissons est importante, car l'utilisation de certaines espèces de poissons comme appât est illégale.

Utiliser des poissons-gibiers, des espèces de poissons introduites (non indigènes) ou des espèces qui sont tellement rares que les utiliser pourrait mener à leur déclin continu et possiblement, à leur disparition est découragé et souvent, illégal. Même au sein des familles de poissons que l'on considère généralement comme des poissons-appâts légaux, certaines espèces de poissons sont interdites.

Les raisons pour lesquelles il devient illégal de se servir de certaines espèces de poissons comme poissons-appâts sont diverses :

- elles sont désignées disparues du Canada, en voie de disparition ou menacées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) de l'Ontario;
- elles sont désignées des espèces envahissantes;
- elles ne figurent pas sur la liste des espèces de poissons-appâts permis dans le *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007).



De plus, l'utilisation de certaines espèces comme poissons-appâts est fortement découragée, car il s'agit d'espèces préoccupantes, ou que l'on peut facilement confondre avec des espèces de poissons protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) de l'Ontario, en raison de leur statut d'espèce disparue du Canada, en voie de disparition ou menacée.

La récolte de poissons-appâts est permise pour les personnes titulaires d'un permis de pêche de résident, ou pour les exploitants pêcheurs de poissons-appâts autorisés. L'industrie commerciale des poissons-appâts en Ontario regroupe plus de 1 500 récolteurs et exploitants autorisés. La province gère les ressources en poissons-appâts, et l'industrie, par l'octroi de permis, l'établissement de listes d'espèces autorisées, la tenue de journaux de bord, la présentation de rapports annuels et l'application de pratiques exemplaires de gestion. De plus, la récolte a lieu dans des régions visées par le règlement, selon des principes visant à protéger les poissons-appâts et leur habitat à l'avenir.

Il est impératif que tous les pêcheurs commerciaux et récréatifs de poissons-appâts soient au courant de tous les lois et règlements fédéraux et provinciaux concernant les poissons-appâts, et qu'ils les respectent. De plus, tous les utilisateurs de poissons-appâts doivent comprendre les incidences possibles de la récolte, l'utilisation et l'élimination négligentes des poissons-appâts, et prendre soin de minimiser ou éliminer ces incidences.

L'ABC des poissons-appâts vise à aider les pêcheurs et utilisateurs de poissons-appâts à :

- comprendre les lois et règlements fédéraux et provinciaux concernant l'utilisation des poissons-appâts;
- reconnaître les espèces de petits poissons;
- distinguer entre les poissons-appâts autorisés et ceux qui sont interdits;
- reconnaître l'importance de l'habitat des poissons-appâts;
- comprendre les incidences possibles de l'utilisation inappropriée des poissons-appâts;
- savoir minimiser les effets négatifs sur nos écosystèmes aquatiques.



REMERCIEMENTS

La collaboration de Harold Harvey (Université de Toronto) à la production du présent guide s'est avérée une aide inestimable. Les auteurs souhaitent également remercier les personnes suivantes de leur participation et de leur assistance : Karen Gray, Debbie Ming, Jason Barnucz, Andries Blouw, Theresa Nichols et Todd Morris (Pêches et Océans Canada); E.J. Crossman et Erling Holm (du Musée royal de l'Ontario, Centre pour la biodiversité et la biologie de la conservation); Debbie Bowen et Doug Jensen (Minnesota Sea Grant Program); Chris Brousseau, Alan Dextrase, Beth Brownson, Mark Robbins, Derrick Humber, David Copplestone et Brenda Koenig (ministère des Richesses naturelles de l'Ontario).

Générique des illustrations :

- Pennsylvania Fish and Boat Commission (<http://www.fish.state.pa.us>) : la carpe de roseau
- David J. Jude, University of Michigan : le gobie à taches noires et le gobie de la mer Noire
- University of Minnesota Sea Grant Program : la grémille et l'écrevisse américaine
- Pêches et Océans Canada : le petit dard
- Bonna Rouse, Allset : la première page de couverture et les illustrations générales non spécifiques
- Joseph R. Tomelleri : le chevalier noir, le fondule rayé, le ventre-pourri, le dard de sable, le dard barré, le méné fantôme, le gravelier, le dard vert, le raseux-de-terre, le sucet de lac, le chabot tacheté, l'épinoche à neuf épines, le petit-bec, le dard de rivière, le chevalier de rivière, l'omisco, le méné-miroir et le meunier tacheté
- New York State Department of Environmental Conservation (NYSDEC), Bureau of Fisheries, Albany, NY : toute autre illustration de poissons dans L'ABC des poissons-appâts.

RÉSUMÉ DES LOIS ET RÈGLEMENTS RELATIFS AUX POISSONS-APPÂTS

Loi sur la protection du poisson et de la faune de l'Ontario

Capture des poissons-appâts

Pêche à la ligne : Les pêcheurs à la ligne résidents, titulaires d'un permis de pêche récréative valide délivré en vertu de la *Loi sur la protection du poisson et de la faune* (LPPF) sont autorisés à capturer des poissons à l'aide de pièges et d'épuisettes. En vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007), ils sont autorisés à installer un piège à ménés légal (ne mesurant pas plus de 51 cm x 31 cm) ou à capturer des poissons à l'aide d'une épuisette (ne mesurant pas plus de 183 cm de diamètre ou de longueur de chaque côté, et ce, pendant les heures de clarté seulement). La capture de poissons-appâts n'est pas permise dans certaines eaux; pour connaître les règlements et les exceptions en fonction des zones, veuillez consulter le [Résumé des règlements de la pêche](#).

Récolte commerciale : La prise, le transport, l'achat et la vente de poissons-appâts sont autorisés pour les détenteurs d'un permis pour la récolte commerciale d'appâts délivré par la province en vertu de la LPPF et conformément au *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007) et de la LPPF. Il se peut que les moyens de la prise des poissons-appâts soient précisés sur le permis de récolte commerciale individuel. Un exploitant pêcheur ou distributeur est tenu de noter ses prises dans un journal de pêche ou de conserver les reçus de ses achats et de présenter des rapports annuels.

Utilisation des poisson-appâts

Les pêcheurs à la ligne trouveront une liste à jour complète des espèces de poissons qui peuvent servir de poisson-appât vivant dans le *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007).

Il est interdit de posséder des poissons vivants appartenant à une espèce envahissante selon le *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007). L'utilisation de poissons-appâts est interdite dans certaines eaux. Il est interdit d'introduire comme poisson-appât des écrevisses ou des salamandres, ou des poissons ou sangsues vivants en Ontario. Il est illégal de rejeter à l'eau, ou à 30 m de l'eau, des appâts vivants ou le contenu d'un seau à appâts (y compris l'eau).

De plus, les espèces de poissons désignées disparues du Canada, en voie de disparition ou menacées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) fédérale ou la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* provinciale ne peuvent pas servir de poissons-appâts. Les espèces considérées comme des poissons-gibiers ne peuvent pas servir de poissons-appâts.

Le statut légal des espèces de poissons-appâts peut changer à la longue. Veuillez consulter la version la plus récente du [Résumé des règlements de la pêche sportive](#) pour obtenir des renseignements à jour.

La Loi sur les pêches fédérale

Au Canada, les poissons et l'habitat des poissons sont protégés par la *Loi sur les pêches*. En vertu de cette loi, il est interdit de détériorer, perturber ou détruire l'habitat du poisson, y compris l'habitat du poisson-appât, sans l'autorisation du ministre des Pêches et des Océans.

[Site Web](#)

La Loi sur les espèces en péril fédérale (2002)

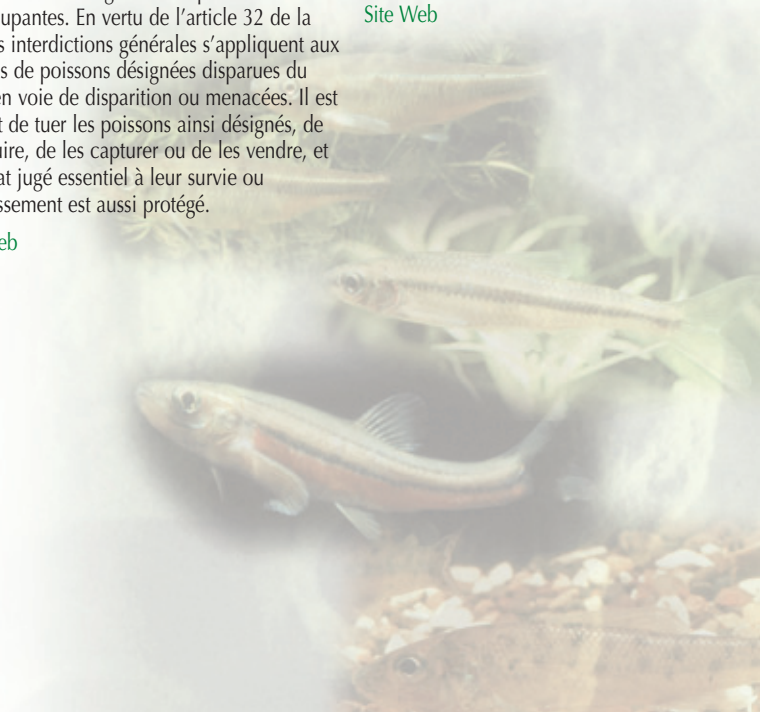
La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) fédérale est entrée en vigueur en juin 2004 et vise à prévenir la perte des espèces sauvages en péril, y compris les poissons, à assurer leur rétablissement et à gérer les espèces préoccupantes. En vertu de l'article 32 de la LEP, les interdictions générales s'appliquent aux espèces de poissons désignées disparues du pays, en voie de disparition ou menacées. Il est interdit de tuer les poissons ainsi désignés, de leur nuire, de les capturer ou de les vendre, et l'habitat jugé essentiel à leur survie ou rétablissement est aussi protégé.

[Site Web](#)

La Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario

Le 30 juin 2008, la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) est entrée en vigueur en Ontario pour protéger les espèces en péril et leurs habitats, favoriser le rétablissement de ces espèces et encourager des activités de gérance pour contribuer aux efforts de protection et de rétablissement à leur égard. Les espèces en voie de disparition, menacées ou disparues du Canada, ainsi que les habitats de ces dernières, sont protégées par la loi, en vertu de la LEVD. Cette loi demande l'élaboration de stratégies de rétablissement pour les espèces en voie de disparition et menacées, et de plans de gestion pour les espèces préoccupantes.

[Site Web](#)



INCIDENCES POSSIBLES DE LA RÉCOLTE ET DE L'UTILISATION DE POISSONS-APPÂTS

La récolte de poissons-appâts peut avoir des incidences sur les écosystèmes d'où ils sont pris (dites les « écosystèmes de départ ») et sur les écosystèmes dans lesquels les poissons-appâts sont rejetés (dites les « écosystèmes d'arrivée »).

Incidences sur les écosystèmes de départ

Depuis le début des années 1900, on s'est préoccupé de l'épuisement des stocks de poissons-appâts, puis du déclin des poissons-gibiers par suite de l'épuisement des stocks de poissons fourrage. Effectuée avec insouciance, la récolte de poissons-appâts peut modifier directement l'abondance des espèces ciblées (poissons-appâts légaux) et non ciblées (poissons-appâts illégaux) dans l'écosystème de départ. Le retrait d'un nombre considérable de poissons-appâts légaux pourrait avoir des effets à court et à long terme sur l'abondance des poissons fourrage. Afin de minimiser de telles incidences, des zones de récolte d'appâts sont assignées à des titulaires de permis en particulier qui gèrent la ressource aux fins de durabilité. À cette fin, les pêcheurs commerciaux d'appâts assurent le cycle des lieux de récolte au sein de leurs zones de récolte, de sorte qu'aucun lieu ne fasse l'objet d'une récolte excessive. Il s'agit d'une pratique que les pêcheurs à la ligne résidents devraient eux aussi adopter.

Il faut prendre soin de remettre immédiatement à l'eau, en toute sécurité, les espèces non ciblées (autres que les espèces envahissantes). Sinon, ces espèces pourraient subir une mortalité accrue, ce qui peut modifier les interactions d'espèces au sein de leur écosystème. De telles modifications peuvent entraîner des changements dans la composition des espèces, des augmentations de la taille

et de l'abondance des invertébrés (p. ex., les écrevisses), et des diminutions de la productivité, de l'abondance et des taux de croissance d'autres espèces de poissons (y compris les poissons-gibiers).

Les techniques employées pour récolter les poissons-appâts peuvent avoir une incidence sur l'habitat dont dépendent tous les organismes aquatiques (y compris les poissons-appâts) pour les nécessités de leur existence. Normalement, on récolte les poissons-appâts à l'aide de sennes ou de pièges. La pêche à la senne a plus d'incidences sur l'habitat, car il s'agit d'une méthode active risquant de causer le déracinement de la végétation aquatique, le retrait des débris ligneux et la perturbation des substrats du fond – tous des éléments importants de l'habitat requis pour la survie des organismes aquatiques.



Les pièges laissent une empreinte écologique plus petite. Cette technique est plus passive, entraînant peu de perturbation de l'habitat avoisinant. Bon nombre de pêcheurs commerciaux d'appâts utilisent des pièges, surtout dans les zones de végétation. Les pièges et les épousettes (qui ont également des incidences minimales) représentent les seules méthodes de récolte que les pêcheurs à la ligne résidents sont autorisés à utiliser.

Incidences sur les écosystèmes d'arrivée

Les incidences des poissons (poissons-appâts et autres espèces) illégalement rejetés dans les écosystèmes d'arrivée ont été bien documentées et se résument en quatre catégories.

1. Changements dans les réseaux trophiques

Il a été démontré que les espèces introduites ont une incidence négative sur les réseaux trophiques – les liens entre les prédateurs (p. ex., les poissons-gibiers) et les proies (p. ex., les poissons-appâts). Les poissons introduits, tels que le gobie à taches noires, peuvent supplanter les espèces indigènes pour la nourriture et d'autres ressources, ou même en faire leur proie. Ces incidences risquent de réduire



l'abondance des proies indigènes, ce qui réduira l'abondance des poissons de sport qui dépendent de ces espèces-proie pour se nourrir.

2. Changements dans l'habitat

Le comportement des espèces introduites peut provoquer des changements dans l'habitat. Par exemple, la destruction de la végétation aquatique et la turbidité accrue causées par la carpe en quête de nourriture et frayant sont bien documentées. De tels changements auraient de fortes incidences sur les espèces indigènes qui comptent sur cet habitat.

3. Introduction de la maladie

Les espèces introduites risquent de transmettre des maladies et des parasites aux espèces indigènes. L'exposition à ces maladies ou parasites risque de réduire l'abondance des espèces indigènes. La propagation du « tournis de la truite », de la truite ensemencée à la truite sauvage, est un exemple de ce problème. La propagation de la maladie

peut se produire par le transfert des poissons-appâts; cependant, la portée et l'incidence de tels transferts sont mal comprises.

4. Incidences génétiques

Les espèces indigènes sont bien adaptées à leur environnement. Les individus qui y sont introduits, non adaptés à leur nouvel environnement, risquent de frayer avec les individus indigènes de la même espèce. Leurs descendants se ressembleront peut-être, mais ils seront moins adaptés à leur environnement. De plus, il se peut que des individus introduits fraient avec des individus indigènes d'espèces étroitement liées. Leurs descendants, désignés hybrides, risquent alors d'être moins adaptés à leur environnement, voire devenir stériles. Dans la plupart des cas, le frai d'espèces introduites avec des espèces indigènes entraînera une diminution de l'abondance des espèces indigènes.

Ces incidences ne se limitent pas aux poissons-appâts introduits. L'eau du seau à appâts risque aussi de transporter de microscopiques espèces introduites telles que le cladocère épineux, le *Cercopagis pengoi* et les larves de la moule zébrée. Par ailleurs, ces espèces introduites ont des effets préjudiciables sur nos écosystèmes aquatiques.

On encourage à ceux et celles ayant connaissance d'activités illégales de déplacement ou de stockage de poissons vivants à appeler la ligne du ministère des Richesses naturelles pour signaler une infraction liée aux ressources naturelles au 1 877 TIPS-MNR (847-7667). On demande à toute personne qui trouve un poisson qu'elle soupçonne d'être un poisson envahissant de prendre l'individu et de le congeler, puis d'appeler la ligne d'information sans frais sur les espèces envahissantes au 1 800 563-7711. La ligne d'information représente une collaboration entre la Fédération de la Chasse et Pêche de l'Ontario et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

HABITAT DES POISSONS-APPÂTS

L'importance de l'habitat des poissons-appâts

Les poissons-appâts, à l'instar de tous les poissons, ont besoin d'un endroit où satisfaire leurs besoins de nourriture, d'abri et de reproduction pendant toute leur vie. Bien que les besoins en matière d'habitat puissent varier selon l'étape du cycle biologique des poissons-appâts, il est important que tous les besoins soient assouvis. Si, par suite de la dégradation ou de la perte d'un habitat, une ou plusieurs de ces besoins ne sont pas respectées à une étape du cycle biologique ou à un autre, la population diminuera et risquera de disparaître. L'abondance des poissons-appâts est directement liée à la qualité de leur habitat. Par conséquent, les poissons-appâts peuvent servir d'indicateurs de l'écosalubrité de leur habitat. Une population de poissons-appâts en santé procure une importante source de nourriture à de nombreuses espèces de poissons, y compris les poissons commerciaux et gibiers. En offrant aux poissons-appâts un habitat où l'on retrouve une eau propre, une source de nourriture adéquate, un abri, des aires de frai et d'alevinage appropriées et des routes migratoires accessibles, nous protégeons l'importante ressource qu'ils représentent pour l'industrie des poissons-appâts, des poissons commerciaux et des poissons de sport. Nous contribuons également au maintien d'un écosystème sain.

Quelques menaces à l'habitat des poissons-appâts

Bon nombre de nos gestes menacent l'habitat dont dépendent les poissons-appâts. Par exemple, les activités agricoles et forestières peuvent nuire à la qualité et la quantité des habitats aquatiques par suite de dommages causés aux habitats dans les cours d'eau, et de l'introduction de vase et d'autres matières nocives dans l'eau. Les activités de construction générales, telles que la

construction de ponts et de ponceaux, peuvent également nuire à l'habitat physique et à la qualité de l'eau, ainsi que gêner le déplacement des poissons-appâts entre les différents habitats.

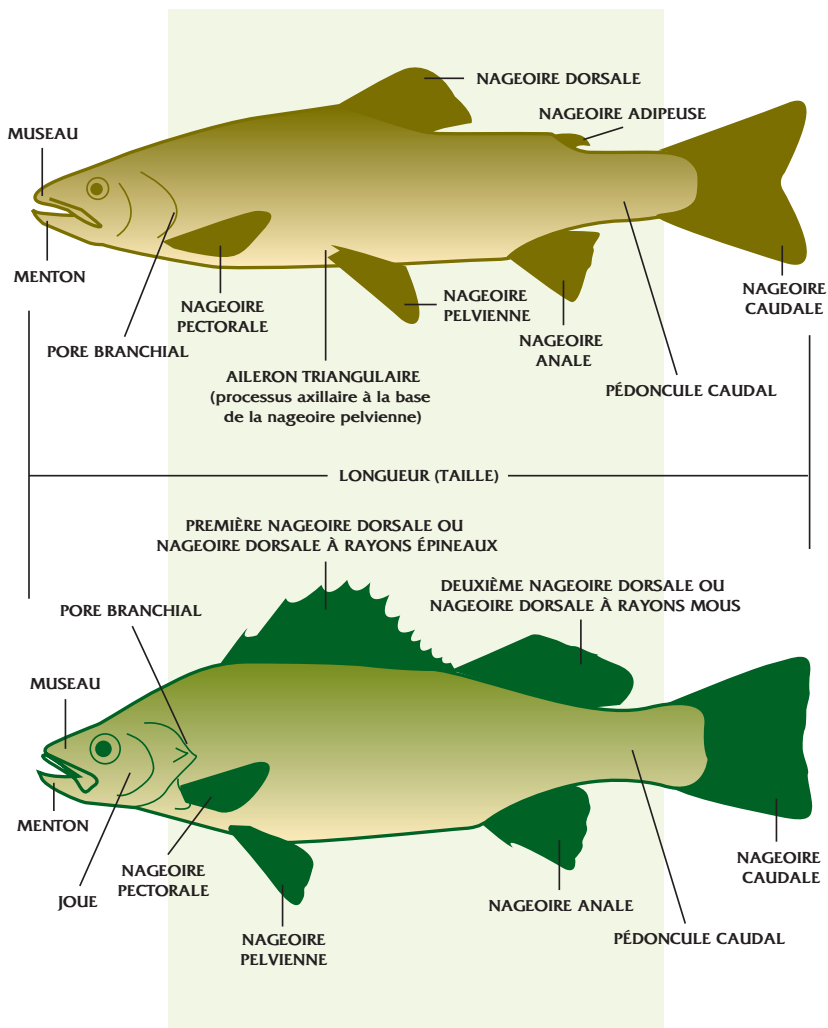


D'autres activités le long des rivages telles que les projets de lutte contre l'érosion, les aménagements de marinas et l'enlèvement de la végétation, peuvent avoir des incidences sur l'habitat des poissons-appâts en modifiant le couvert naturel et les substrats de l'habitat riverain. Les niveaux d'eau qui changent en raison du changement climatique et des activités de prise d'eau touchent aussi directement la qualité et la quantité des habitats des poissons-appâts.

La protection de l'habitat des poissons-appâts

Pêches et Océans Canada (MPO) et ses partenaires ont élaboré une série de feuillets d'information, d'énoncés opérationnels et de guides en vue de fournir de l'information et des lignes directrices sur les pratiques saines sur le plan écologique pour les travaux dans l'eau et en bordure de l'eau. Ces publications décrivent brièvement quelques-unes des activités qui peuvent nuire aux habitats du poisson. Elles donnent également des conseils sur la manière de minimiser ou d'éliminer les incidences aux habitats des poissons. Pour en savoir plus sur ces publications, veuillez consulter la section intitulée « Autres lectures » à la fin du présent guide.

CLÉ DE L'ANATOMIE



CLÉ ILLUSTRÉE DES FAMILLES DE POISSONS EN ONTARIO

Familles de poissons présentées dans l'ABC des poissons-appâts

- Le chiffre dans le poisson indique le numéro de la première page sur laquelle on trouvera des données sur l'espèce pour la famille dont il s'agit.
- Les autres chiffres se rapportent à des caractéristiques anatomiques types de la famille de poissons dont il s'agit.



Harengs (Clupeidae)

1. corps argenté très mince; 2. tête sans écailles;
3. ventre au bord dentelé.



Carpes et ménés (Cyprinidae)

1. une seule nageoire dorsale; 2. nageoires abdominale et pelvienne;
3. lèvres minces.



Catostomes et chevaliers de rivière (Catostomidae)

1. grandes lèvres épaisses sur une tête large et courte.



Umbres de vase (Umbridae)

1. petite bouche; 2. nageoire caudale arrondie;
3. nageoires dorsale et anale situées à l'arrière du corps.



Éperlans (Osmeridae)

1. petit corps svelte argenté; 2. dents sur les mâchoires et la langue;
3. nageoire adipeuse; 4. aucune épine.



Saumons, truites et ciscos (Salmonidae)

1. nageoire adipeuse; 2. aucune épine;
3. petit aileron triangulaire à la base de la nageoire pelvienne.



Poissons d'argent (Atherinopsidae)

1. petite bouche tournée vers le haut sur un long museau;
2. deux nageoires dorsales très espacées (la première est petite et pourvue d'épines); 3. longue nageoire anale en forme de faucille.



Fondules (Fundulidae)

1. tête et dos aplatis; 2. bouche tournée vers le haut;
3. une seule nageoire dorsale située à l'arrière du corps.



Omniscos (Percopsidae)

1. nageoire adipeuse; 2. épines menant aux nageoires dorsale et anale.



Épinoches (Gasterosteidae)

1. trois à neuf épines dorsales isolées devant la nageoire dorsale;
2. pédoncule caudal extrêmement étroit.



Chabots (Cottidae)

1. une à quatre épines à la marge arrière de la joue;
2. grandes nageoires pectorales en éventail; 3. grande tête;
4. corps se rétrécissant en un pédoncule caudal étroit.



Perches et dards (Percidae)

1. deux nageoires dorsales distinctes – la première munie d'épines, la seconde de rayons; 2. une ou deux épines menant à une petite nageoire anale; 3. une seule épine plate à la marge arrière de la joue.



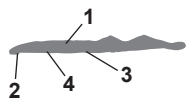
Gobies (Gobiidae)

1. nageoires pelviennes soudées pour former une ventouse.



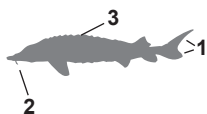
Écrevisses (Cambaridae)

Familles de poissons *NON* présentées dans l'ABC des poissons-appâts, car aucun membre n'est considéré comme un poisson-appât légal. Les membres de ces familles de poissons se distinguent clairement des poissons-appâts légaux.



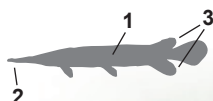
Lamproies (Petromyzontidae)

1. corps sans écailles;
2. bouche ronde sans mâchoire qui ressemble à un disque;
3. aucune nageoire pectorale ou pelvienne;
4. sept paires de pores branchiaux.



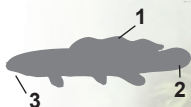
Esturgeons (Acipenseridae)

1. lobe supérieur de la nageoire caudale plus grand que le lobe inférieur;
2. deux paires de barbillons charnus devant la bouche sous le museau en forme de pelle;
3. grandes plaques osseuses sur la tête, le dos et les flancs.



Lépisostés (Lepisosteidae)

1. corps cylindrique long et svelte pourvu d'écailles en forme de losanges, ressemblant à une armure;
2. museau long et svelte; dents ressemblant à des aiguilles;
3. nageoires dorsale et anale situées à l'arrière du corps.



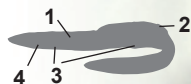
Poissons-castors (Amiidae)

1. longue nageoire dorsale sans épine;
2. nageoire caudale arrondie;
3. grande plaque osseuse sous la mâchoire inférieure.



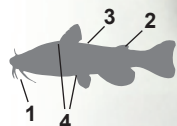
Laquaiches (Hiodontidae)

1. grands yeux situés très en avant sur la tête sans écailles;
2. nageoire caudale en forme de fourche;
3. bouche dentée.



Anguilles d'eau douce (Anguillidae)

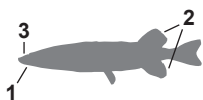
1. long corps mince;
2. longue nageoire dorsale reliée aux nageoires caudale et anale;
3. nageoires pectorale et pelvienne présentes;
4. une seule paire de petits pores branchiaux.



Barbottes et barbues (Ictaluridae)

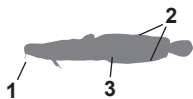
1. quatre paires de barbillons filiformes autour de la bouche;
2. nageoire adipeuse;
3. corps sans écailles;
4. épines menant aux nageoires pectorale et dorsale.

Familles de poissons *NON* présentées dans l'ABC des poissons-appâts, car aucun membre n'est considéré comme un poisson-appât légal. Les membres de ces familles de poissons se distinguent clairement des poissons-appâts légaux.



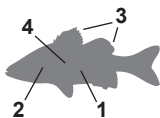
Brochets (Esocidae)

1. museau ressemblant à un bec de canard;
2. nageoires dorsale et anale situées à l'arrière d'un long corps cylindrique;
3. grandes dents.



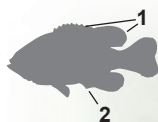
Morues (Gadidae)

1. long barbillon au bout du menton;
2. longues nageoires dorsale et anale;
3. fines écailles.



Bars (Moronidae)

1. corps mince et profond;
2. grande épine sur l'opercule;
3. deux nageoires dorsales distinctes ou légèrement reliées;
4. corps argenté.



Achigans et crapets (Centrarchidae)

1. deux nageoires dorsales généralement reliées – la première est pourvue d'épines, la deuxième de rayons;
2. trois à neuf épines menant à une nageoire anale.



Tambours (Sciaenidae)

1. deux nageoires dorsales – la première est pourvue d'épines, mais plus courte que la deuxième;
2. la ligne latérale s'étend jusqu'à l'extrémité de la nageoire caudale;
3. corps profond, très arqué à l'origine de la première nageoire dorsale.



DONNÉES SUR LES ESPÈCES

- Les espèces sont regroupées selon l'ordre évolutif des familles, suivies des groupes d'espèces semblables au sein des familles.
- Les renseignements suivants sont présentés dans les données sur une espèce :
 - **Caractéristiques** : caractéristiques anatomiques utilisées pour distinguer l'espèce des espèces semblables
 - **Taille** : longueur maximale connue
 - **Espèces semblables** : autres espèces avec lesquelles on peut confondre l'espèce
 - **Répartition en Ontario** : répartition générale en Ontario
 - **Habitat** : brève description de l'habitat fréquenté par l'espèce
 - **Utilisation comme appât** : description de l'utilisation comme appât s'il s'agit d'un poisson-appât légal, ou la raison de l'interdiction d'utilisation ou de la recommandation d'une utilisation prudente
- Par ailleurs, on attribue aux espèces les étiquettes suivantes : **légal**, **prudence** ou **illégal**, en fonction des critères suivants :

Légal : espèce de poisson désignée légale dans le *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007) et que l'on ne confondra pas facilement avec des espèces illégales.

Prudence : bien qu'il s'agisse d'une espèce légale, on peut facilement la confondre avec une espèce illégale. La prudence est de mise.

Illégale : il est interdit d'utiliser l'espèce comme poisson-appât, car :

 - elle est désignée disparue du Canada, en voie de disparition ou menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) fédérale ou la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) provinciale;
 - elle n'est pas désignée comme un poisson-appât légal dans le *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007); ou
 - elle est désignée comme une espèce envahissante dans le *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007), qui interdit la possession d'un individu vivant de l'espèce.

GASPAREAU

(Alosa pseudoharengus)

Caractéristiques : 1. corps très comprimé;
2. ventre au bord dentelé; 3. grands yeux; 4. grande bouche.

Taille : jusqu'à 205 mm

Espèces semblables : alose noyer (poisson-appât illégal, non inclus dans le présent guide)

Répartition en Ontario : introduite dans tous les Grands Lacs **Habitat** : eau libre

Utilisation comme appât : espèce introduite; illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007)



MENTON NOIR

(Notropis heterodon)

Caractéristiques : 1. bouche tournée vers le haut;
2. pigment noir sur le museau et la lèvre inférieure (menton);
3. écailles pourvues d'une bordure foncée; 4. rayure noire sur le flanc en zigzag.

Taille : jusqu'à 71 mm **Espèces semblables** : museau noir, méné d'herbe, petit-bec, méné camus

Répartition en Ontario : centre et nord de l'Ontario, répartition limitée dans le sud de l'Ontario

Habitat : rives avec végétation des lacs et des petites rivières

Utilisation comme appât : à l'occasion, espèce vendue mélangée avec d'autres ménés



MUSEAU NOIR

(*Notropis heterolepis*)

Caractéristiques : 1. rayure noire autour du museau, s'étendant à peine sur la lèvre supérieure, mais pas sur le menton;
2. croissants noirs dans la rayure sur le flanc;
3. écailles pourvues d'une bordure foncée sauf au-dessus de la rayure foncée sur le flanc argent.

Taille : jusqu'à 81 mm

Espèces semblables : menton noir, méné d'herbe, petit-bec, méné camus

Répartition en Ontario : centre et nord de l'Ontario, répartition limitée dans le sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau frais, limpides envahis par la végétation et baies peu profondes des lacs aux fonds de sable ou de gravier

Utilisation comme appât : mélangée avec d'autres ménés, cette espèce risque de ne pas être reconnue



MÉNÉ D'HERBE

(*Notropis bifrenatus*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;
2. rayure brun-noir sur le flanc et autour du museau;
3. écailles pourvues d'une bordure foncée; 4. tache noire normalement à la base de la nageoire caudale.

Taille : jusqu'à 50 mm

Espèces semblables : menton noir, museau noir, petit-bec, méné camus

Répartition en Ontario : sud-est de l'Ontario

Habitat : cours d'eau, étangs ou lacs limpides, calmes et peu profonds avec végétation aquatique submergée et fond de boue, de vase ou de sable

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007); inscrite sur la liste des espèces préoccupantes de la LEP et la LEVD



PETIT-BEC

(*Opsopoeodus emiliae*)

Caractéristiques : 1. petite bouche fortement tournée vers le haut;
2. deux zones foncées (avant et arrière) sur la nageoire dorsale des mâles reproducteurs

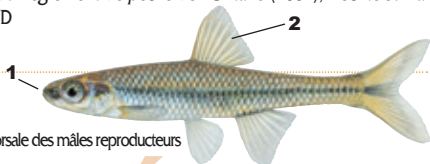
Taille : jusqu'à 64 mm

Espèces semblables : menton noir, museau noir, méné d'herbe, méné camus

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : eaux tranquilles et turbides des cours d'eau de taille petite à grande

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007); inscrite sur la liste des espèces préoccupantes de la LEP et la LEVD.



MÉNÉ CAMUS

(*Notropis anogenus*)

Caractéristiques : 1. très petite bouche tournée vers le haut;
2. pigment noir sur le menton, la lèvre inférieure et le côté de la lèvre supérieure;
3. écailles pourvues d'une bordure foncée; 4. rayure foncée sur le flanc.

Taille : jusqu'à 60 mm

Espèces semblables : menton noir, museau noir, méné d'herbe, petit-bec

Répartition en Ontario : populations isolées dans le sud-ouest de l'Ontario et le fleuve Saint-Laurent

Habitat : lacs limpides à végétation dense et cours d'eau et rivières avec végétation et fond de sable ou de boue

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007); inscrite sur la liste des espèces en voie de disparition de la LEP et la LEVD.



NASEUX NOIR

(*Rhinichthys atratulus*)

Caractéristiques : 1. mince barbillon au coin de la bouche;
2. aucune rainure ne sépare le museau de la lèvre supérieure;
3. museau pointu qui surplombe légèrement la bouche;
4. rayure sur le flanc, traversant l'œil et atteignant le museau.

Taille : jusqu'à 58 mm

Espèces semblables : naseux des rapides

Répartition en Ontario : générale

Habitat : petits cours d'eau frais

Utilisation comme appât : utilisation limitée en Ontario; considérée comme une espèce relativement robuste



LÉGAL

NASEUX DES RAPIDES

(*Rhinichthys cataractae*)

Caractéristiques : 1. mince barbillon au coin de la bouche;
2. aucune rainure ne sépare le museau de la lèvre supérieure;
3. long museau charnu s'étendant au-delà de la bouche.

Taille : jusqu'à 118 mm

Espèces semblables : naseux noir

Répartition en Ontario : générale

Habitat : cours d'eau limpides et rapides avec lits de gravier; espèce prise à l'occasion dans les eaux intérieures des lacs

Utilisation comme appât : utilisation non courante, possiblement en raison de sa coloration terne et de son intolérance de l'eau calme des seaux à appâts



LÉGAL

VENTRE-POURRI

(*Pimephales notatus*)

Caractéristiques : 1. écailles comprimées entre la tête et la nageoire dorsale;
2. museau aplati surplombant une petite bouche;
3. écailles pourvues d'une bordure foncée (souvent d'apparence quadrillée);
4. tache noire bien en évidence sur la base de la nageoire caudale.

Taille : jusqu'à 112 mm **Espèces semblables :** tête-de-boule

Répartition en Ontario : générale

Habitat : principaux lits des rivières sur un substrat de vase, de sable, de gravier ou de roches; évite la végétation dense

Utilisation comme appât : pas une espèce prisée, car elle ne résiste pas aussi bien que les autres espèces à l'entassement dans un seau d'appâts



LÉGAL

TÊTE-DE-BOULE

(*Pimephales promelas*)

Caractéristiques : 1. écailles comprimées entre la tête et la nageoire dorsale;
2. museau plat avec bouche inclinée; 3. tête courte, plate sur le dessus.

Taille : jusqu'à 73 mm

Espèces semblables : ventre-pourri

Répartition en Ontario : générale

Habitat : on le retrouve dans un large éventail d'habitats, mais il préfère les eaux calmes en général

Utilisation comme appât : la préférence des pêcheurs à la ligne varie localement; se transporte et se maintient bien dans les réservoirs commerciaux et les seaux à appâts



LÉGAL

MÉNÉ LAITON

(*Hybognathus hankinsoni*)

Caractéristiques : 1. corps jaune cuivré;
2. rayure sombre, développée sur la moitié arrière du flanc.

Taille : jusqu'à 97 mm **Espèces semblables :** méné d'argent de l'est

Répartition en Ontario : générale dans le sud et le nord-ouest de l'Ontario

Habitat : petits cours d'eau paresseux envahis par la végétation aux fonds de sable, de gravier ou de boue couverts de sédiments organiques; également courant dans les cours d'eau, les lacs et les étangs tourbeux peu profonds à fond vaseux

Utilisation comme appât : utilisation non courante



MÉNÉ D'ARGENT

(*Hybognathus regius*)

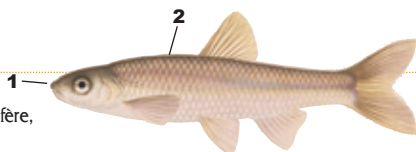
Caractéristiques : 1. petite bouche légèrement subinfère, museau arrondi; 2. le corps est le plus profond et le plus large devant la nageoire dorsale.

Taille : jusqu'à 120 mm **Espèces semblables :** méné laiton

Répartition en Ontario : sud-est de l'Ontario

Habitat : fosses et eaux arrêtées des cours d'eau de taille moyenne à grande aux fonds sablonneux

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*.



ROULE-CAILLOU

(*Campostoma anomalum*)

Caractéristiques : 1. crête dure sur le bord de la mâchoire inférieure; 2. quelques tachetures sur les flancs.

Taille : jusqu'à 190 mm

Espèces semblables : aucune

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario, introduit dans d'autres parties du sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau de taille petite à moyenne dont le courant est modéré, parfois rapide, et fond de gravier ou de roches avec algues filamenteuses fixées

Utilisation comme appât : espèce utilisée à l'occasion, mais de plus en plus couramment



MÉNÉ À NAGEOIRES ROUGES

(*Luxilus cornutus*)

Caractéristiques : 1. grandes écailles, beaucoup plus profondes que larges; 2. rayure foncée sur le milieu du dos; 3. écailles comprimées entre la tête et la nageoire dorsale.

Taille : jusqu'à 169 mm

Espèces semblables : méné rayé

Répartition en Ontario : générale

Habitat : cours d'eau de taille petite à moyenne dépourvus d'herbes aquatiques aux fonds de gravier ou de pierres, et eaux à proximité du rivage des lacs

Utilisation comme appât : utilisation courante comme espèce appât – sa grande taille et son apparence argentée lui donnent un attrait particulier; il se transporte et se maintient bien dans les réservoirs commerciaux, mais ne vit pas longtemps dans les seaux à appâts



MÉNÉ RAYÉ

(*Luxilus chrysocephalus*)

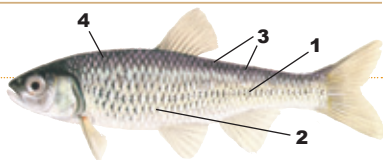
Caractéristiques : 1. grandes écailles, beaucoup plus profondes que larges; 2. corps relativement profond;

3. les rayures foncées sur les flancs supérieurs se rencontrent au milieu du dos derrière la nageoire dorsale pour former de grands V; 4. les écailles entre la tête et la nageoire dorsale ne sont pas comprimées.

Taille : jusqu'à 240 mm **Espèces semblables :** méné des ruisseaux

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario **Habitat :** cours d'eau moyens dépourvus d'herbes aquatiques où les bancs alternent avec les mouilles sur un fond de gravier ou de pierres, souvent vaseux

Utilisation comme appât : inconnue



MULET À CORNES

(*Semotilus atromaculatus*)

Caractéristiques : 1. grande tache noire devant la base de la nageoire dorsale; 2. tache caudale noire (pas évidente sur les grands individus);

3. rayure noire sur le flanc s'étendant autour du museau et sur la lèvre supérieure.

Taille : jusqu'à 240 mm **Espèces semblables :** oitouche, tête à taches rouges, méné de lac, méné bâton

Répartition en Ontario : générale **Habitat :** petits cours d'eau limpides; littoral de petits lacs

Utilisation comme appât : l'un des ménés appâts les plus importants, car il est robuste, a une grande taille une fois adulte et peut être capturé facilement dans la plupart des ruisseaux



OUTOUCHE

(*Semotilus corporalis*)

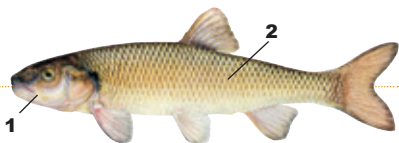
Caractéristiques : 1. petit barbillon épais dans la rainure au-dessus du coin de la bouche;

2. écailles sur le dos et le flanc supérieur pourvues d'une bordure foncée.

Taille : jusqu'à 420 mm **Espèces semblables :** mulet à cornes, tête à taches rouges, méné de lac, méné bâton

Répartition en Ontario : l'est de l'Ontario **Habitat :** lacs et cours d'eau limpides, vifs à fond de gravier

Utilisation comme appât : utilisation limitée



TÊTE À TACHES ROUGES

(*Nocomis biguttatus*)

Caractéristiques : 1. mince barbillon au coin de la grande bouche;

2. grandes écailles à bordure foncée; 3. tâche à la base de la queue.

Taille : jusqu'à 188 mm **Espèces semblables :** mulet à cornes, oitouche, méné de lac, méné bâton

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario, espèce introduite ailleurs

Habitat : cours d'eau limpides de taille petite à moyenne aux fonds de gravier

Utilisation comme appât : poisson non important comme espèce appât en Ontario, probablement en raison de sa répartition limitée et du fait qu'on peut ne pas le distinguer du mulet à cornes plus courant; très estimé dans le Nord des États-Unis, surtout pour le grand brochet; atteint une grande taille, est robuste et peut résister à la manutention dans les réservoirs de stockage commerciaux et les seaux à appâts



MÉNÉ BÂTON

(*Nocomis micropogon*)

Caractéristiques : 1. mince barbillon au coin de la grande bouche; 2. grandes écailles à bordure foncée; 3. pas de tache sur la queue.

Taille : jusqu'à 287 mm

Espèces semblables : mullet à cornes, ouitouche, tête à taches rouges, méné de lac

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario, espèce introduite ailleurs

Habitat : cours d'eau moyens avec substrat de gravier ou de rocher

Utilisation comme appât : lorsqu'il est utilisé comme poisson-appât, on risque de ne pas le distinguer du mullet à cornes plus courant



MÉNÉ DE LAC

(*Couesius plumbeus*)

Caractéristiques : 1. mince barbillon au coin de la grande bouche; 2. grandes nageoires pectorales; 3. flancs et dos de couleur plomb.

Taille : jusqu'à 189 mm

Espèces semblables : mullet à cornes, ouitouche, tête à taches rouges, méné bâton

Répartition en Ontario : générale

Habitat : fosses et rapides à fond de gravier des cours d'eau et des lacs

Utilisation comme appât : utilisation limitée comme appât vivant pour la pêche au touladi dans les environs de Rosspoint, lac Supérieur; poisson pêché pendant les montaisons printanières par les pêcheurs d'appâts pour l'appât du doré



BEC-DE-LIÈVRE

(*Exoglossum maxillingua*)

Caractéristiques : 1. lobe charnu de chaque côté de la mâchoire inférieure.

Taille : jusqu'à 157 mm

Espèces semblables : aucune

Répartition en Ontario : sud-est de l'Ontario

Habitat : rivières et cours d'eau chauds, limpides et graveleux relativement dépourvus de végétation et de vase; réside surtout sous les pierres dans les fosses tranquilles

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*; inscrite sur la liste des espèces menacées dans la LEVD.



MÉNÉ ÉMERAUDE

(*Notropis atherinoides*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;

2. grande bouche sur museau assez pointu; 3. l'origine de la nageoire dorsale derrière l'origine de la nageoire pelvienne; 4. lèvres noires (moitié avant).

Taille : jusqu'à 124 mm

Espèces semblables : tête rose, méné miroir

Répartition en Ontario : générale

Habitat : fosses et rapides des rivières et lacs de taille moyenne à grande

Utilisation comme appât : poisson-appât très prisé, particulièrement pour la pêche sur glace; le plus important poisson-appât commercial en Ontario



TÊTE ROSE

(*Notropis rubellus*)

Caractéristiques : 1. corps svelte allongé;

2. grande bouche sur long museau très pointu; 3. origine de la nageoire dorsale bien derrière l'origine de la nageoire pelvienne; 4. rouge pâle à la base de la nageoire dorsale.

Taille : jusqu'à 92 mm

Espèces semblables : méné émeraude, méné miroir

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau limpides et vifs de taille petite à moyenne aux fonds de gravier fin ou de pierres, normalement dans les radiers ou autour des radiers

Utilisation comme appât : ne se conserve pas facilement dans les réservoirs commerciaux



LÉGAL

MÉNÉ MIROIR

(*Notropis photogenis*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;

2. grande bouche sur long museau; 3. origine de la nageoire dorsale sur origine de la nageoire pelvienne; 4. deux croissants noirs entre les narines.

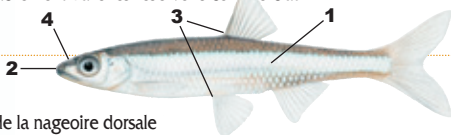
Taille : jusqu'à 130 mm

Espèces semblables : méné émeraude, tête rose

Répartition en Ontario : populations isolées dans le sud-ouest de l'Ontario

Habitat : cours d'eau limpides de taille moyenne à grande dépourvus d'herbes aquatiques aux fonds de gravier ou de pierres, normalement dans les radiers

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du Règlement de pêche de l'Ontario (2007); inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP et la LEVD.



ILLÉGAL

VENTRE CITRON

(*Chrosomus neogaeus*)

Caractéristiques : 1. très petites écailles;

2. grande bouche s'étendant sous les yeux; 3. une seule rayure noire sur le flanc.

Taille : jusqu'à 80 mm

Espèces semblables : ventre rouge du nord, mullet perlé

Répartition en Ontario : centre et nord de l'Ontario, répartition limitée dans le sud de l'Ontario

Habitat : petits ruisseaux et lacs frais et tourbeux normalement aux fonds vaseux et avec végétation à proximité; souvent courant dans les étangs de castors

Utilisation comme appât : poisson-appât souvent abondant à répartition étendue



LÉGAL

VENTRE ROUGE DU NORD

(*Chrosomus eos*)

Caractéristiques : 1. très petites écailles;

2. petite bouche; 3. deux rayures noires sur le flanc.

Taille : jusqu'à 61 mm

Espèces semblables : ventre citron, mullet perlé

Répartition en Ontario : générale dans le centre et le nord de l'Ontario, limitée dans le sud de l'Ontario

Habitat : ruisseaux, étangs et petits lacs tourbeux aux fonds de terre tourbeuse organiques et avec végétation

Utilisation comme appât : espèce généralement considérée comme trop petite pour un méné appât, mais elle est robuste et se trouve facilement dans les régions moins peuplées de l'Ontario, où on l'utilise comme appât



LÉGAL

MULET PERLÉ

(*Margariscus margarita*)

Caractéristiques : 1. très petites écailles; 2. petite bouche; 3. barbillon dans la rainure au-dessus de la lèvre (souvent manquant sur un flanc ou sur les deux); 4. de nombreuses petites taches noires et brunes sur le flanc argent.

Taille : jusqu'à 132 mm

Espèces semblables : vente citron, ventre rouge du nord

Répartition en Ontario : générale

Habitat : cours d'eau, étangs et petits lacs bourbeux aux fonds de sable ou de gravier

Utilisation comme appât : dans de nombreuses régions, il s'agit d'un méné appât important, mais normalement, il n'est pas reconnu parmi les autres espèces avec lesquelles il est vendu comme méné ou mulet



LÉGAL

MÉNÉ FANTÔME

(*Notropis buchani*)

Caractéristiques : 1. corps translucide de couleur blanc laiteux.

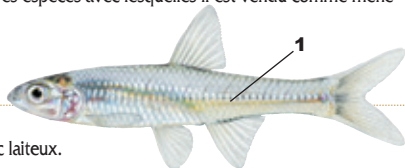
Taille : jusqu'à 64 mm

Espèces semblables : méné pâle, méné paille

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : eaux tranquilles des grands ruisseaux, rivières et lacs aux fonds de sable et de gravier et avec une certaine végétation aquatique

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du Règlement de pêche de l'Ontario (2007).



ILLÉGAL

MÉNÉ PÂLE

(*Notropis volucellus*)

Caractéristiques : 1. bande latérale faiblement pigmentée;

2. pigment noir à la base de la nageoire anale.

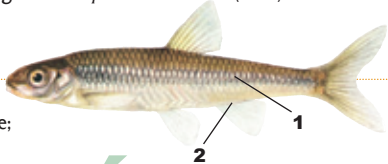
Taille : jusqu'à 76 mm

Espèces semblables : méné fantôme, méné paille

Répartition en Ontario : générale

Habitat : eaux tranquilles ou calmes des cours d'eau, rivières et lacs

Utilisation comme appât : inconnue



LÉGAL

MÉNÉ PAILLE

(*Notropis stramineus*)

Caractéristiques : 1. bande latérale faiblement pigmentée;

2. pas de pigment noir à la base de la nageoire anale.

Taille : jusqu'à 81 mm

Espèces semblables : méné fantôme, méné pâle

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario

Habitat : petits fonds sablonneux des lacs et rivières de taille petite à grande comportant quelques plantes aquatiques à racines

Utilisation comme appât : se transporte et tient bien dans les réservoirs commerciaux, peut résister aux conditions à faible teneur en oxygène



LÉGAL



MÉNÉ JAUNE

(*Notemigonus crysoleucas*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;
2. corps profond, mais très mince; 3. aileron sans écaille
sur le ventre s'étendant de la nageoire pelvienne à la nageoire anale.

Taille : jusqu'à 211 mm

Espèces semblables : rotengle

Répartition en Ontario : générale

Habitat : eaux limpides, tranquilles et envahies par la végétation des cours d'eau, rivières et lacs

Utilisation comme appât : l'un des poissons-appâts des plus prisés en Amérique du Nord
(y compris en Ontario); facilement endommagé par la manutention



LÉGAL

ROTENGLÉ

(*Scardinius erythrophthalmus*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;
2. corps profond, mais très mince; 3. aileron avec écailles
sur le ventre s'étendant de la nageoire pelvienne à la nageoire anale;
4. nageoires anale, pelvienne et pectorale rouge vif, nageoires dorsale et caudale brun rouge.

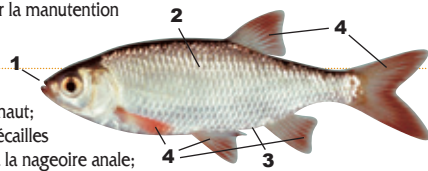
Taille : jusqu'à 450 mm

Espèces semblables : chatte de l'est

Répartition en Ontario : populations introduites isolées dans le sud de l'Ontario

Habitat : eaux limpides, tranquilles et envahies par la végétation des cours d'eau, rivières et lacs

Utilisation comme appât : espèce envahissante; illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007)



ILLÉGAL

MÉNÉ D'OMBRE

(*Lythrurus umbratilis*)

Caractéristiques : 1. très petites écailles devant la nageoire
dorsale; 2. tache foncée à l'origine de la nageoire dorsale.

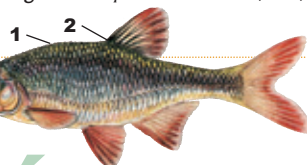
Taille : jusqu'à 81 mm

Espèces semblables : méné bleu

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : eaux tranquilles des ruisseaux et des rivières de taille petite à moyenne, avec une certaine végétation

Utilisation comme appât : espèce généralement considérée comme trop petite et rare en Ontario pour être
utilisée comme poisson-appât



LÉGAL

MÉNÉ BLEU

(*Cyprinella spiloptera*)

Caractéristiques : 1. écailles en forme de losanges
sur le flanc (plus hautes que larges);

2. barre sombre ou noire sur le menton;

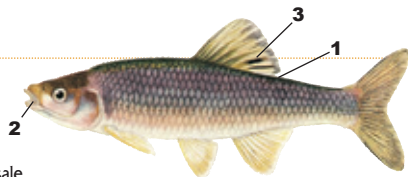
3. tache noire sur la moitié arrière de la nageoire dorsale.

Taille : jusqu'à 120 mm **Espèces semblables :** méné d'ombre

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau de taille moyenne à grande dépourvus de végétation aux fonds de sable,
de gravier ou de pierres, souvent dans des eaux plutôt turbides

Utilisation comme appât : peut être utilisé comme poisson-appât, mais n'a pas une réelle importance
en Ontario à cause de sa répartition limitée; ne se conserve pas facilement dans les réservoirs



LÉGAL

MÉNÉ À GRANDES ÉCAILLES

(*Macrhybopsis storeriana*)

Caractéristiques : 1. museau arrondi surplombant la bouche;
2. barbillon au coin de la bouche; 3. pas de tache sur le pédoncule caudal.

Taille : jusqu'à 231 mm

Espèces semblables : queue à tache noire

Répartition en Ontario : le lac Érié, le lac St. Clair

Habitat : les eaux peu profondes du lac Érié et du lac St. Clair

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007); inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP et la LEVD.



QUEUE À TACHE NOIRE

(*Notropis hudsonius*)

Caractéristiques : 1. museau arrondi surplombant la bouche;
2. aucun barbillon; 3. grande tache caudale noire.

Taille : jusqu'à 137 mm **Espèces semblables :** méné à grandes écailles

Répartition en Ontario : générale

Habitat : grands lacs et rivières, normalement avec petits fonds sablonneux ou rocheux et avec couverture végétale clairsemée

Utilisation comme appât : le méné appât le plus souvent utilisé dans de nombreuses parties du nord de l'Ontario



CARPE

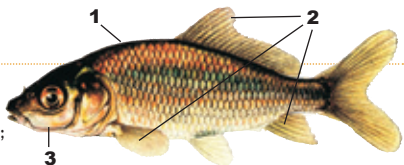
(*Cyprinus carpio*)

Caractéristiques : 1. corps profond et épais, fortement arqué vers la nageoire dorsale, ventre aplati;
2. épine dentée devant les nageoires dorsale, pectorale et anale; 3. deux barbillons de chaque côté de la mâchoire supérieure.

Taille : jusqu'à 800 mm **Espèces semblables :** cyprin doré, carpe de roseau

Répartition en Ontario : espèce introduite dans tout le sud de l'Ontario, populations isolées dans le nord de l'Ontario **Habitat :** vaste éventail d'habitats, dans les cours d'eau de taille petite à grande, les rives des lacs sur tous les types de substrat

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007)



CYPRIN DORÉ

(*Carassius auratus*)

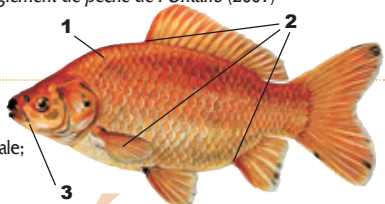
Caractéristiques : 1. corps profond et mince, fortement arqué vers la nageoire dorsale, pectorale et anale;
2. épine dentée devant les nageoires dorsale, pectorale et anale; 3. aucun barbillon.

Taille : jusqu'à 457 mm **Espèces semblables :** carpe

Répartition en Ontario : espèce introduite dans tout le sud de l'Ontario, populations isolées ailleurs.

Habitat : vaste éventail d'habitats, dans les cours d'eau de taille petite à grande, les rives des lacs sur tous les types de substrat

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007)



CARPE DE ROSEAU

(*Ctenopharyngodon idella*)

Caractéristiques : 1. corps épais, pas profond;
2. grandes écailles pourvues d'une bordure foncée;
3. aucune épine sur les nageoires dorsale, pectorale et anale.

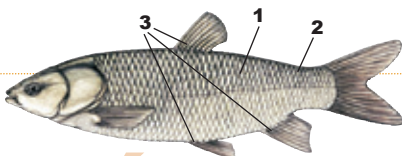
Taille : jusqu'à 1 500 mm

Espèces semblables : carpe, cyprin doré

Répartition en Ontario : individus isolés introduits dans le sud de l'Ontario

Habitat : vaste éventail d'habitats, grands cours d'eau et rives des lacs sur tous les types de substrat

Utilisation comme appât : espèce envahissante; illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*.



GRAVELIER

(*Erimystax x-punctatus*)

Caractéristiques : 1. petit barbillon mince au coin de la bouche;
2. de nombreuses marques foncées sur le dos et le flanc.

Taille : jusqu'à 99 mm

Espèces semblables : mulet à cornes, ouitouche, tête à taches rouges, méné de lac, méné bâton

Répartition en Ontario : espèce connue seulement dans la rivière Thames dans les années 1950

Habitat : cours d'eau de taille petite à grande aux fonds de gravier, de préférence paresseux et profonds

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*; inscrite sur la liste des espèces disparues du Canada dans la LEP et la LEVD.



MÉNÉ LONG

(*Clinostomus elongatus*)

Caractéristiques : 1. long museau pointu et très grande bouche;
2. rayure rouge vif sur le flanc inférieur.

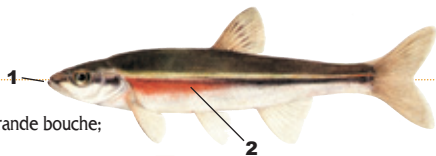
Taille : jusqu'à 85 mm

Espèces semblables : ventre citron, ventre rouge du nord, mulet perlé

Répartition en Ontario : populations isolées dans tout le sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau limpides, frais et vifs sur substrat de pierres ou de gravier

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*; inscrite sur la liste des espèces en voie de disparition dans la LEVD.



MEUNIER ROUGE

(*Catostomus catostomus*)

Caractéristiques : 1. lèvres épaisses avec de nombreux « boutons »;
2. très petites écailles.

Taille : jusqu'à 583 mm

Espèces semblables : meunier à tête carrée

Répartition en Ontario : les Grands Lacs; centre et nord de l'Ontario

Habitat : lacs froids et profonds

Utilisation comme appât : utilisation fortuite seulement; prise rarement avec les petits meuniers noirs



MEUNIER À TÊTE CARRÉE

(*Hypentelium nigricans*)

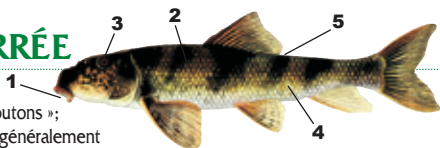
Caractéristiques : 1. lèvres épaisses avec des « boutons »; 2. grandes écailles; 3. grande tête rectangulaire, généralement plate (jeune) ou concave (adulte) entre les yeux; 4. corps large en avant, s'effilant brusquement derrière la nageoire dorsale; 5. de trois à six bandes sombres ou brunes sur le flanc supérieur.

Taille : jusqu'à 610 mm **Espèces semblables :** carpe soldat, meunier noir

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : radiers et fosses adjacentes des cours d'eau limpides et peu profonds avec substrat de gravier ou de pierres; on le retrouve peu fréquemment dans les lacs peu profonds près des embouchures des cours d'eau

Utilisation comme appât : limitée; vendue parfois comme appât pour le « brochet »



MEUNIER NOIR

(*Catostomus commersonii*)

Caractéristiques : 1. lèvres épaisses (la lèvre inférieure est presque deux fois plus épaisse que la lèvre supérieure) avec de nombreux « boutons »; 2. petites écailles.

Taille : jusqu'à 487 mm

Espèces semblables : carpe soldat, meunier à tête carrée, suceur noir, suceur doré, suceur blanc

Répartition en Ontario : générale **Habitat :** vaste éventail d'habitats

Utilisation comme appât : générale; souvent vendue comme appât pour le « brochet »



SUCET DE LAC

(*Erimyzon sucetta*)

Caractéristiques : 1. lèvres minces avec rainures sur une petite bouche légèrement tournée vers le haut;

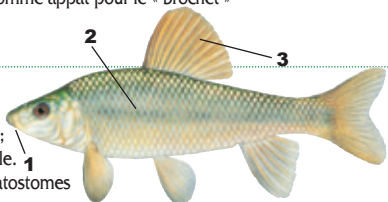
2. corps profond; 3. bord arrondi sur la nageoire dorsale.

Taille : jusqu'à 292 mm **Espèces semblables :** autres catostomes

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : étangs et lacs peu profonds, limpides avec végétation et fond de vase, de sable ou de débris; rarement dans les cours d'eau

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*; inscrite sur la liste des espèces menacées dans la LEP et la LEVD.



CHEVALIER NOIR

(*Moxostoma duquesnei*)

Caractéristiques : 1. la bouche sous le museau

est pourvue de lèvres épaisses avec rainures;

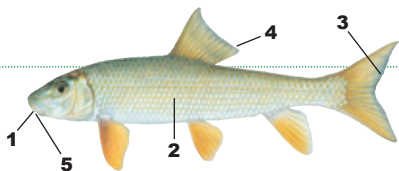
2. grandes écailles; 3. nageoire caudale grise;

4. nageoire dorsale concave; 5. lèvre inférieure non dentelée.

Taille : jusqu'à 658 mm **Espèces semblables :** chevalier doré, chevalier jaune, chevalier ballot, chevalier rouge et chevalier blanc; meunier noir **Répartition en Ontario :** sud-ouest de l'Ontario

Habitat : fosses dans les parties plus vives des rivières de taille moyenne à grande aux fonds de gravier, de roche ou de sable

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*; inscrite sur la liste des espèces menacées dans la LEVD.



CHEVALIER DORÉ

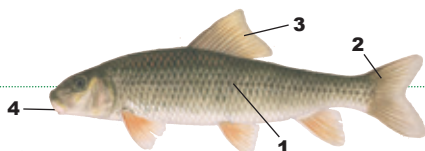
(*Moxostoma erythrurum*)

Caractéristiques : 1. grandes écailles; 2. nageoire caudale grise; 3. nageoire dorsale concave; 4. lèvres inférieure dentelée.

Taille : jusqu'à 660 mm **Espèces semblables :** chevalier noir, chevalier jaune, chevalier ballot, chevalier rouge et chevalier blanc; meunier noir **Répartition en Ontario :** sud-ouest de l'Ontario

Habitat : cours d'eau limpides de taille petite à grande, dans les radiers et sur divers substrats

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007).



CHEVALIER JAUNE

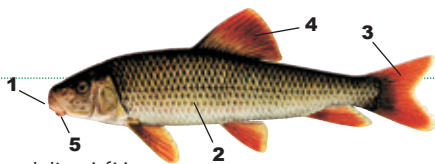
(*Moxostoma valenciennesi*)

Caractéristiques : 1. lèvres épaisses avec rainures; 2. grandes écailles; 3. nageoire caudale rouge; 4. nageoire dorsale concave; 5. rainures parallèles sur la lèvre inférieure.

Taille : jusqu'à 673 mm **Espèces semblables :** chevalier doré, chevalier noir, chevalier ballot, chevalier rouge et chevalier blanc; meunier noir **Répartition en Ontario :** sud de l'Ontario

Habitat : grands cours d'eau dans les radiers aux fonds de sable, de gravier ou de pierres

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007).



CHEVALIER BALLOT

(*Moxostoma carinatum*)

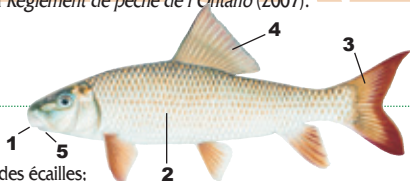
Caractéristiques : 1. la bouche sous le museau est pourvue de lèvres épaisses avec rainures; 2. grandes écailles; 3. nageoire caudale rouge; 4. bord de la nageoire dorsale habituellement droit; 5. rainures parallèles sur la lèvre inférieure.

Taille : jusqu'à 617 mm **Répartition en Ontario :** populations isolées dans le sud de l'Ontario

Espèces semblables : chevalier doré, chevalier jaune, chevalier noir, chevalier rouge et chevalier blanc; meunier noir

Habitat : fosses rocheuses et rapides des rivières de taille petite à grande; bassins de retenue

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007); inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP et la LEVD.



CHEVALIER ROUGE

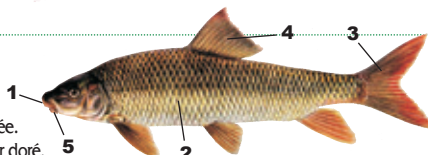
(*Moxostoma macrolepidotum*)

Caractéristiques : 1. lèvres épaisses avec rainures; 2. grandes écailles; 3. nageoire caudale rouge; 4. nageoire dorsale concave; 5. lèvre inférieure dentelée.

Taille : jusqu'à 620 mm **Espèces semblables :** chevalier doré, chevalier jaune, chevalier ballot, chevalier noir et chevalier blanc; meunier noir **Répartition en Ontario :** générale

Habitat : lacs et cours d'eau aux fonds de sable ou de gravier pas trop vaseux

Utilisation comme appât : découragée; il est difficile de distinguer le chevalier rouge d'autres espèces de chevalier (dont des espèces en péril)



CHEVALIER BLANC

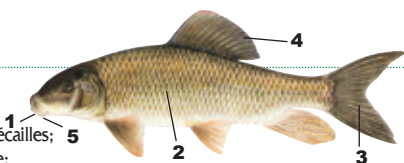
(*Moxostoma anisurum*)

Caractéristiques : 1. lèvres épaisses et rainures ou boutons sur la bouche sous le museau; 2. grandes écailles; 3. nageoire caudale grise; 4. nageoire dorsale convexe; 5.èvre inférieure dentelée.

Taille : jusqu'à 635 mm **Espèces semblables :** chevalier doré, chevalier jaune, chevalier ballot, chevalier rouge et chevalier noir; meunier noir **Répartition en Ontario :** générale

Habitat : fosses et rapides des petites à grandes rivières aux fonds boueux ou rocheux; des lacs à l'occasion

Utilisation comme appât : découragée; il est difficile de distinguer le chevalier rouge d'autres espèces de chevalier (dont des espèces en péril)



MEUNIER TACHÉTÉ

(*Minytrema melanops*)

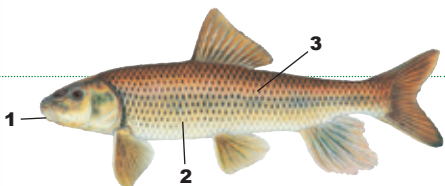
Caractéristiques : 1. lèvres minces avec rainures; 2. petites écailles; 3. rangées de taches foncées à la base des écailles sur le dos et le flanc.

Taille : jusqu'à 449 mm **Espèces semblables :** autres catostomes

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : ruisseaux et petites rivières aux fonds sablonneux, graveleux ou d'argile dure sans vase, mais à l'occasion dans les grandes rivières et les bassins de retenue

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007); inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP et la LEVD.



UMBRE DE VASE

(*Umbra limi*)

Caractéristiques : 1. nageoires dorsale et anale situées à l'arrière du corps; 2. barre noire sur la base de la nageoire caudale; 3. nageoire caudale arrondie.

Taille : jusqu'à 132 mm

Espèces semblables : fondule rayé; fondule barré

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau et étangs calmes aux fonds boueux, souvent à végétation dense

Utilisation comme appât : espèce vendue et utilisée comme appât, robuste (capable de respirer l'air)



ÉPERLAN ARC-EN-CIEL

(*Osmerus mordax*)

Caractéristiques : 1. corps allongé, fuselé; 2. nageoire adipeuse; 3. grands dents sur la mâchoire et la langue.

Taille : jusqu'à 297 mm

Espèces semblables : cisco et autres espèces de cisco (poisson appât illégal, le plus à risque; la plupart ne sont pas inclus dans le présent guide)

Répartition en Ontario : espèce indigène dans la vallée de l'Outaouais en Ontario, introduction générale ailleurs

Habitat : eaux libres des lacs

Utilisation comme appât : espèce introduite; illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007).



CISCO DE LAC

(*Coregonus artedii*)

Caractéristiques : 1. corps allongé, fuselé;
2. nageoire adipeuse; 3. aucune dent.

Taille : jusqu'à 395 mm

Espèces semblables : éperlan arc-en-ciel; autres espèces de cisco (poisson-appât illégal, le plus à risque; non inclus dans le présent guide)

Répartition en Ontario : les Grands Lacs, centre et nord de l'Ontario

Habitat : principalement dans les eaux libres des lacs, mais possiblement dans les grandes rivières de la région de la baie d'Hudson

Utilisation comme appât : espèce populaire dans certains endroits comme poisson-appât pour le touladi et le saumon.



CRAYON D'ARGENT

(*Labidesthes sicculus*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;
2. deux nageoires dorsales; 3. longue nageoire anale;

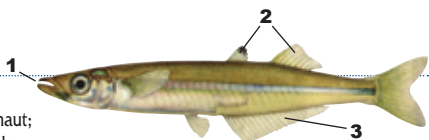
Taille : jusqu'à 130 mm

Espèces semblables : méné émeraude, éperlan arc-en-ciel, méné miroir

Répartition en Ontario : sud de l'Ontario

Habitat : eaux de surface chaudes des cours d'eau limpides et des rives des lacs

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007)



FONDULE BARRÉ

(*Fundulus diaphanus*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;
2. barres verticales, de 12 à 20.

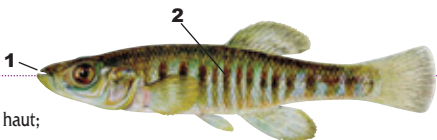
Taille : jusqu'à 114 mm

Espèces semblables : fondule rayé; ombre de vase

Répartition en Ontario : sud et nord-ouest de l'Ontario

Habitat : eaux de surface chaudes des cours d'eau limpides et des rives des lacs

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007)



FONDULE RAYÉ

(*Fundulus notatus*)

Caractéristiques : 1. petite bouche tournée vers le haut;
2. rayure latérale foncée sur le flanc.

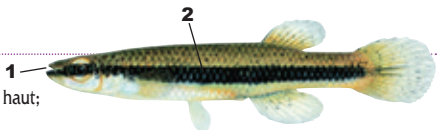
Taille : jusqu'à 80 mm

Espèces semblables : fondule barré; ombre de vase

Répartition en Ontario : comté Essex dans le sud-ouest de l'Ontario

Habitat : eaux de surface chaudes de petits cours d'eau

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007); inscrite sur la liste des espèces préoccupantes dans la LEP et la LEVD.



OMISCO

(*Percopsis omiscomaycus*)

Caractéristiques : 1. grande tête sans écailles;

2. nageoire adipeuse; 3. épines dans les nageoires dorsale, anale et pelvienne; 4. rangées de sept à dix taches sombres sur le dos, le flanc supérieur et le flanc.

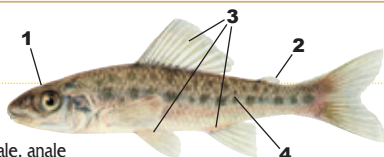
Taille : jusqu'à 123 mm

Espèces semblables : aucune

Répartition en Ontario : générale

Habitat : lacs ou chutes d'eau profondes des petites à grandes rivières, normalement aux fonds de sable

Utilisation comme appât : capture fortuite; vendue mélangée avec d'autres espèces



LÉGAL

ÉPINOCHÉ À CINQ ÉPINES

(*Culaea inconstans*)

Caractéristiques : 1. quatre à six épines dorsales courtes;

2. corps profond et mince sans plaque osseuse sur le flanc.

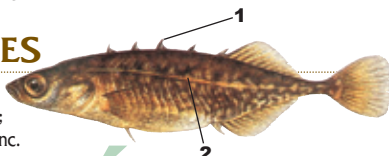
Taille : jusqu'à 87 mm

Espèces semblables : épinoches à quatre épines, à neuf épines et à trois épines

Répartition en Ontario : générale

Habitat : eaux tranquilles avec végétation des petites rivières, étangs ou lacs aux fonds de sable, de terre tourbeuse ou de boue

Utilisation comme appât : fortuite seulement



LÉGAL

ÉPINOCHÉ À QUATRE ÉPINES

(*Apeltes quadracus*)

Caractéristiques : 1. quatre épines dorsales

de diverses longueurs, grand écart avant la dernière épine;

2. aucune plaque osseuse sur le flanc.

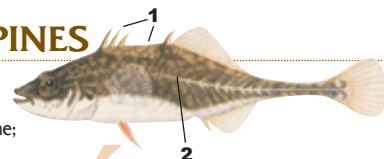
Taille : jusqu'à 52 mm

Espèces semblables : épinoches à cinq épines, à neuf épines et à trois épines

Répartition en Ontario : espèce introduite dans le nord-ouest du lac Supérieur

Habitat : eaux tranquilles avec végétation

Utilisation comme appât : espèce introduite; illégale en vertu du Règlement de pêche de l'Ontario (2007).



ILLÉGAL

ÉPINOCHÉ À NEUF ÉPINES

(*Pungitius pungitius*)

Caractéristiques : 1. neuf épines dorsales courtes;

2. corps svelte; 3. aileron bien développé sur le pédoncule caudal;

4. pas de plaque osseuse sur le flanc.

Taille : jusqu'à 68 mm

Espèces semblables : épinoches à cinq épines, à quatre épines et à trois épines

Répartition en Ontario : générale dans le nord de l'Ontario, les Grands Lacs

Habitat : zones peu profondes et avec végétation des cours d'eau, étangs ou lacs; eaux profondes des Grands Lacs

Utilisation comme appât : fortuite seulement



LÉGAL

ÉPINOCHÉ À TROIS ÉPINES

(*Gasterosteus aculeatus*)

Caractéristiques : 1. trois épines dorsales, la dernière étant très courte; 2. plaques osseuses sur le flanc; 3. aileron osseux sur le flanc du pédoncule caudal.

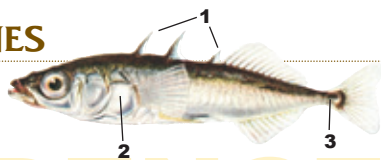
Taille : jusqu'à 76 mm

Espèces semblables : épinoches à cinq épines, à quatre épines et à neuf épines

Répartition en Ontario : populations isolées principalement dans le sud et l'est de l'Ontario

Habitat : zones peu profondes aux fonds de boue ou de sable et végétation

Utilisation comme appât : PRUDENCE : espèce introduite dans certaines régions de l'Ontario



CHABOT TACHETÉ

(*Cottus bairdii*)

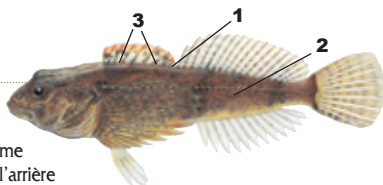
Caractéristiques : 1. nageoires dorsales reliées à la base; 2. deux à trois barres foncées sur le corps sous la deuxième nageoire dorsale; 3. grandes taches noires à l'avant et à l'arrière de la première nageoire dorsale.

Taille : jusqu'à 82 mm **Espèces semblables :** chabot visqueux, gobie à taches noires et gobie de la mer Noire (le chabot à tête courte et le chabot de profondeur y ressemblent, mais compte tenu de leurs habitudes en eaux profondes, ils ne sont pas inclus dans le présent guide)

Répartition en Ontario : générale

Habitat : radiers des petits cours d'eau et des cours supérieurs aux fonds de pierres ou de gravier; rivages rocheux des lacs

Utilisation comme appât : limitée; confusion facile avec les gobies illégaux



CHABOT VISQUEUX

(*Cottus cognatus*)

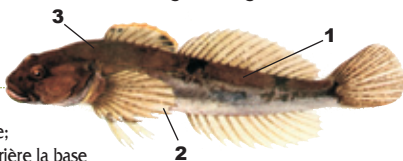
Caractéristiques : 1. corps long et passablement svelte; 2. trois rayons pelviens; 3. aiguillons sur la tête et derrière la base de la nageoire pectorale.

Taille : jusqu'à 120 mm **Espèces semblables :** chabot tacheté, gobie à taches noires et gobie de la mer Noire (le chabot à tête courte et le chabot de profondeur y ressemblent, mais compte tenu de leurs habitudes en eaux profondes, ils ne sont pas inclus dans le présent guide)

Répartition en Ontario : générale

Habitat : zones rocheuses des cours d'eau et lacs froids

Utilisation comme appât : limitée; confusion facile avec les gobies illégaux



DARD NOIR

(*Percina maculata*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé; 2. grande bouche; 3. six à neuf grandes taches noires ovales sur le flanc; 4. tache caudale noire médiale discrète.

Taille : jusqu'à 111 mm **Espèces semblables :** fouille-roche gris, fouille-roche zébré, dard de rivière

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario **Habitat :** radiers et fosses des cours d'eau de taille moyenne aux fonds de gravier et de sable et à végétation abondante

Utilisation comme appât : fortuite seulement



32

Épinoches



Chabots



Perches et dards

FOUILLE-ROCHE GRIS

(*Percina copelandi*)

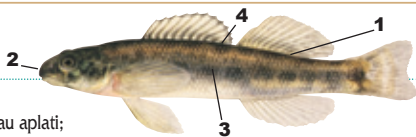
Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé; 2. museau aplati; 3. neuf à dix taches noires oblongues horizontales sur le flanc; 4. marques noires en forme de X et de W sur le dos et le flanc supérieur.

Taille : jusqu'à 61 mm **Espèces semblables :** dard noir, fouille-roche zébré, dard de rivière

Répartition en Ontario : populations isolées dans le sud de l'Ontario

Habitat : fosses et bords des radiers des cours d'eau de taille petite à moyenne, normalement aux fonds de sable et de gravier; rives des lacs

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007); inscrite sur la liste des espèces menacées dans la LEP et la LEVD.



FOUILLE-ROCHE ZÉBRÉ

(*Percina caprodes*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé; 2. grande bouche; 3. tache noire en forme de larme; 4. de nombreuses barres alternées longues et courtes sur le flanc.

Taille : jusqu'à 150 mm **Espèces semblables :** dard noir, fouille-roche gris, dard de rivière

Répartition en Ontario : générale

Habitat : cours d'eau, rivières et lacs de taille moyenne à grande; aux fonds de sable et de gravier

Utilisation comme appât : espèce utilisée à l'occasion comme appât vivant, mais ne peut pas tenir longtemps dans un seau à appâts.



DARD DE RIVIÈRE

(*Percina shumardi*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé; 2. grande bouche; 3. tache noire en forme de larme; 4. huit à quinze barres noires sur le flanc;

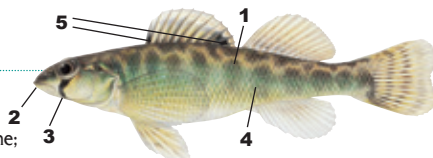
5. petite tache noire à l'avant, grande tache noire près de l'arrière de la première nageoire dorsale.

Taille : jusqu'à 80 mm **Espèces semblables :** dard noir, fouille-roche gris, fouille-roche zébré

Répartition en Ontario : générale dans le nord-ouest de l'Ontario, populations isolées dans le sud-ouest de l'Ontario

Habitat : cours d'eau de taille moyenne à grande dont le courant est fort et profond aux fonds de sable, de gravier ou de roche

Utilisation comme appât : fortuite seulement



DARD BARRÉ

(*Etheostoma flabellare*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé; 2. petite bouche; 3. bandes noires sur la deuxième nageoire dorsale et sur la nageoire caudale; 4. boutons dorés sur les extrémités des épines dorsales.

Taille : jusqu'à 70 mm

Espèces semblables : dard vert, dard à ventre jaune, raseux-de-terre noir, petit dard, dard arc-en-ciel, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : cours d'eau aux fonds de gravier ou de roche et à débit lent à modéré

Utilisation comme appât : fortuite seulement



DARD VERT

(*Etheostoma blennioides*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;
2. petite bouche; 3. tache sombre en forme de larme;
4. de cinq à dix-huit marques vertes en forme de W, de V ou barres sur le flanc.

Taille : jusqu'à 110 mm **Espèces semblables :** dard barré, dard à ventre jaune, raseux-de-terre noir, petit dard, dard arc-en-ciel, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : populations isolées dans le sud-ouest de l'Ontario **Habitat :** cours d'eau de taille petite à grande parmi les pierres et les petits rochers avec algues filamenteuses fixées

Utilisation comme appât : espèce illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*; introduite au-delà de son aire de répartition naturelle.



DARD À VENTRE JAUNE

(*Etheostoma exile*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;
2. petite bouche; 3. tache noire en forme de larme;
4. bande rouge médiane sur la première nageoire dorsale.

Taille : jusqu'à 58 mm **Espèces semblables :** dard barré, dard vert, raseux-de-terre noir, petit dard, dard arc-en-ciel, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : générale **Habitat :** eaux limpides, calmes ou paresseuses des cours d'eau, des rivières et lacs de taille petite à moyenne avec végétation aquatique et fond de débris organiques et de sable

Utilisation comme appât : fortuite seulement



RASEUX-DE-TERRE NOIR

(*Etheostoma nigrum*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;
2. petite bouche; 3. tache noire en forme de larme;
4. marques brun foncé en forme de X et de W sur le flanc.

Taille : jusqu'à 60 mm **Espèces semblables :** dard barré, dard vert, dard à ventre jaune, petit dard, dard arc-en-ciel, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : générale **Habitat :** vaste éventail d'habitats aquatiques, le plus courant étant les eaux tranquilles aux fonds de sable, de gravier, de vase ou une combinaison de ces matières; il fréquente effectivement les zones envahies par la végétation ou les radiers de gravier des cours d'eau

Utilisation comme appât : fortuite seulement



PETIT DARD

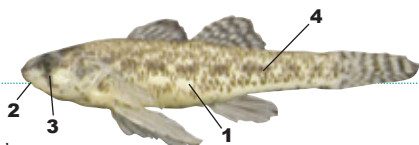
(*Etheostoma microperca*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;
2. petite bouche; 3. grande tache noire en forme de larme;
4. bandes vert foncé.

Taille : jusqu'à 46 mm **Espèces semblables :** dard barré, dard vert, dard à ventre jaune, raseux-de-terre noir, dard arc-en-ciel, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario, populations isolées dans le nord de l'Ontario **Habitat :** eaux limpides, tranquilles et envahies par la végétation des lacs et des cours d'eau paresseux de taille petite à moyenne

Utilisation comme appât : probablement aucune, à cause de sa petite taille



DARD ARC-EN-CIEL

(*Etheostoma caeruleum*)

Caractéristiques : 1. corps relativement profond;
2. petite bouche; 3. aucune tache en forme de larme;
4. de six à dix bandes foncées.

Taille : jusqu'à 74 mm **Espèces semblables :** dard barré, dard vert, dard à ventre jaune, raseux-de-terre noir, petit dard, raseux-de-terre gris

Répartition en Ontario : sud-ouest de l'Ontario

Habitat : radiers à débit rapide aux fonds de gravier ou de roches de cours d'eau de taille petite à moyenne

Utilisation comme appât : fortuite seulement



RASEUX DE TERRE GRIS

(*Etheostoma olmstedii*)

Caractéristiques : 1. corps svelte et allongé;
2. petite bouche; 3. tache noire en forme de larme; 4. marques brun foncé en forme de X et de W sur le flanc; 5. six bandes brun foncé.

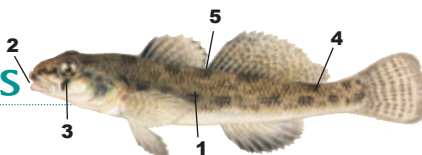
Taille : jusqu'à 88 mm

Espèces semblables : dard barré, dard vert, dard à ventre jaune, raseux-de-terre noir, petit dard, dard arc-en-ciel

Répartition en Ontario : sud-est de l'Ontario

Habitat : les lacs et rivières aux fonds de boue, de sable ou de roches

Utilisation comme appât : fortuite seulement



DARD DE SABLE

(*Ammocrypta pellucida*)

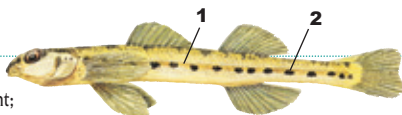
Caractéristiques : 1. corps svelte, allongé et transparent;
2. de 10 à 19 taches horizontales vert foncé sur le flanc.

Taille : jusqu'à 81 mm **Espèces semblables :** autres dards

Répartition en Ontario : populations isolées dans le sud-ouest de l'Ontario

Habitat : les fonds de sable des cours d'eau de taille petite à grande, protégée contre les vagues de grands lacs

Utilisation comme appât : illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*; inscrite sur la liste des espèces menacées dans la LEP et la LEVD.



RUFFE

(*Gymnocephalus cernua*)

Caractéristiques : 1. corps comprimé assez profond;
2. nageoires dorsales épineuses généralement reliées;
3. de nombreuses petites taches noires sur les nageoires dorsale et caudale.

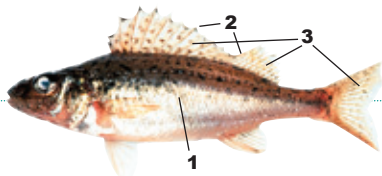
Taille : jusqu'à 290 mm

Espèces semblables : perchaude (non incluse dans le présent guide)

Répartition en Ontario : espèce introduite dans l'ouest du lac Supérieur

Habitat : lacs; fosses et marges tranquilles des cours d'eau

Utilisation comme appât : illégale en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*; espèce envahissante



GOBIE DE LA MER NOIRE

(*Proterorhinus semilunaris*)

Caractéristiques : 1. nageoires pelviennes soudées; 2. longues narines antérieures; 3. nageoire dorsale épineuse aux lignes noires obliques (aucune tache).

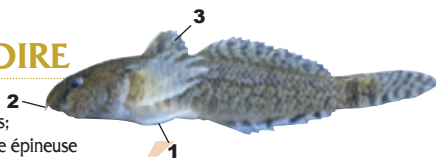
Taille : jusqu'à 115 mm

Espèces semblables : gobie à taches noires, chabot tacheté et chabot visqueux (chabot à tête courte et chabot de profondeur – espèces non incluses dans le présent guide)

Répartition en Ontario : populations isolées introduites dans le sud-ouest de l'Ontario

Habitat : les zones peu profondes à végétation des lacs et des cours d'eau

Utilisation comme appât : illégal en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*; espèce envahissante



GOBIE À TACHES NOIRES

(*Neogobius melanostomus*)

Caractéristiques : 1. nageoires pelviennes soudées; 2. nageoire dorsale épineuse verdâtre à une tache noire.

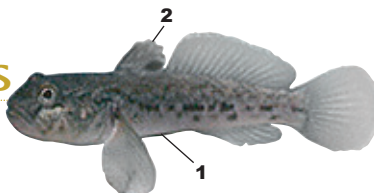
Taille : jusqu'à 250 mm

Espèces semblables : gobie de la mer Noire, chabot tacheté et chabot visqueux (chabot à tête courte et chabot de profondeur – espèces non incluses dans le présent guide)

Répartition en Ontario : populations introduites dans les Grands Lacs et ses tributaires

Habitat : habitat rocheux ou graveleux; généralement les rives des lacs, mais migration vers les eaux plus profondes en hiver; on le trouve aussi dans les tributaires

Utilisation comme appât : illégal en vertu du *Règlement de pêche de l'Ontario (2007)*; espèce envahissante



ÉCREVISSE AMÉRICAINE

(*Orconectes rusticus*)

Caractéristiques : 1. pinces verdâtres avec bandes noir foncé près des extrémités; 2. taches brun roux bien en vue de chaque côté de la carapace.

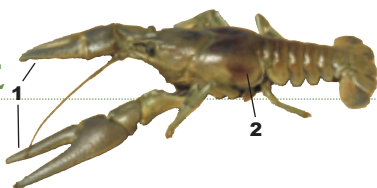
Taille : jusqu'à 625 mm

Espèces semblables : écrevisses indigènes (non incluses dans le présent guide)

Répartition en Ontario : population isolée introduite dans le sud de l'Ontario

Habitat : cours d'eau et lacs à couverture adéquate de roches, de billes et de débris et substrats d'argile, de vase et de gravier

Utilisation comme appât : prudence; transport terrestre interdit; en général, la récolte commerciale et la vente de l'écrevisse sont interdites; les pêcheurs à la ligne ont le droit d'en prendre aux fins d'appât pour eux-mêmes, mais doivent s'en servir dans le même plan d'eau où ils les ont prises.



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR MINIMISER LES INCIDENCES SUR NOS ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

- Respectez de la plus récente version du *Règlement de pêche de l'Ontario* (2007) qui porte sur la récolte, la vente et l'utilisation des poissons-appâts.
- Il est contre la loi de remettre des poissons d'appât vivants dans un plan d'eau ou à 30 m d'un plan d'eau, ou d'y vider le contenu d'un seau à appâts.
- Choisissez avec prudence le moment de la récolte des poissons-appâts. On sait que 95 % des poissons-appâts légaux mentionnés dans le présent guide fraient en Ontario durant les mois printaniers (avril à juin).
- Évitez la récolte excessive d'une zone.
- Utilisez des pièges au lieu de filets (remarque : seuls les pêcheurs autorisés peuvent utiliser des sennes) surtout dans les zones à végétation. Les pêcheurs à la ligne résidents doivent utiliser seulement des pièges ou des épuisettes.
- N'oubliez pas que les petits poissons ne sont pas tous des « ménés ». Par « ménés », on entend une famille précise de poissons, à savoir, la famille des carpes et des ménés (cyprinidés). Toutes les espèces de poissons, y compris les poissons-gibiers, sont petites à un moment donné dans leurs vies.
- Ne remettez jamais une espèce de poisson dans un plan d'eau d'où elle n'a pas été récoltée.
- Si vous soupçonnez qu'une espèce en péril a été récoltée, remettez-la immédiatement dans le lieu où elle a été capturée.
- Évitez le transfert d'espèces introduites – détruisez tout appât non utilisé à au moins 30 m d'un plan d'eau.
- Signalez la présence ou la capture d'espèces introduites à la ligne d'information sur les espèces envahissantes au 1 800 563-7711, ou visitez le site www.invadingspecies.com. La ligne d'information est offerte par la Fédération de la Chasse et Pêche de l'Ontario en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Toute espèce envahissante capturée doit être détruite immédiatement et ne pas être remise à l'eau.
- Pour signaler une infraction liée aux ressources naturelles, veuillez appeler le ministère au 1 877 TIPS-MNR (847-7667) sans frais en tout temps. Vous pouvez aussi appeler **Échec au crime**, sous l'anonymat, au 1 800 222-TIPS (8477).

AUTRES LECTURES

- Boschung, H. T., J.D. Williams, D.W. Gotshall, D.K. Caldwell et M.C. Caldwell. 1989. *The Audubon Society Field Guide to North American Fishes, Whales, and Dolphins*. Alfred A. Knopf, New York NY.
- Coad, B.W. 1995. *Encyclopedia of Canadian Fishes*. Musée canadien de la nature, Ottawa ON et Canadian Sportfishing Productions Inc., Burlington ON.
- Holm, E., N. E. Mandrak et M. E. Burridge. 2009. *The ROM Field Guide to Freshwater Fishes of Ontario*. Musée royal de l'Ontario. 468 pp.
- Lavett-Smith, C. 1994. *Fish Watching: An Outdoor Guide to Freshwater Fishes*. Comstock Publishing Associates, Ithaca NY.
- Lui, K., B. Butler, M. Allen, J. da Silva et B. Brownson. 2008. *Field Guide to Aquatic Invasive Species*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. www.invadingspecies.com
- Moyle, P.B. 1993. *Fish: An Enthusiast's Guide*. University of California Press, Berkeley CA.
- Page, L.M. et B.M. Burr. 1991. *A Field Guide to Freshwater Fishes: North America North of Mexico*. Peterson Field Guides. Houghton Mifflin Co., New York NY.
- Scott, W.B. et E.J. Crossman. 1973. *Freshwater Fishes of Canada*. Bulletin du Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans 184. (réimpression 1999, Galt House Publications, Oakville ON).
- Publications du MPO : Travaux en bordure de l'eau? Feuilles d'information, énoncés opérationnels, guides de l'habitat des poissons et autres publications du MPO - www.dfo-mpo.gc.ca - suivez le lien pour la gestion de l'habitat du poisson et pour les publications.
- La Bait Association of Ontario et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 2005. *The Comprehensive Bait Guide for Eastern Canada, the Great Lakes Region and Northeastern United States*. University of Toronto Press. 437 pp.
- La Bait Association of Ontario et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 2005. *The Essential Bait Guide for Eastern Canada, the Great Lakes Region and Northeastern United States*. University of Toronto Press. 193 pp.

CONTACTS

Bureaux en Ontario de Pêches et Océans Canada

DISTRICT SUD DE L'ONTARIO

Burlington
304 – 3027, chemin Harvester
C.P. 85060
Burlington (Ontario) L7R 4K3
Tél. : 905 639-0188
Télééc. : 905 639-3549
Courriel : referralsburlington@dfo-mpo.gc.ca

London
73, promenade Meg
London (Ontario) N6E 2V2
Tél. : 519 668-2722
Télééc. : 519 668-1772
Courriel : referralslondon@dfo-mpo.gc.ca

DISTRICT EST DE L'ONTARIO

Peterborough
102 – 501, chemin Towerhill, bureau 102
Peterborough (Ontario) K9H 7S3
Tél. : 705 750-0269
Télééc. : 705 750-4016
Courriel : referralspeterborough@dfo-mpo.gc.ca

Prescott
401, rue King Ouest
Prescott (Ontario) K0E 1T0
Tél. : 613 925-2865
Télééc. : 613-925-2245
Courriel : referralsprescott@dfo-mpo.gc.ca

DISTRICT NORD DE L'ONTARIO

Parry Sound
28, rue Waubek
Parry Sound (Ontario) P2A 1B9
Tél. : 705-746-2196
Télééc. : 705-746-4820
Courriel : referralsparrysound@dfo-mpo.gc.ca

Sudbury et Sault Ste. Marie
11 – 1500, rue Paris, bureau 11
Sudbury (Ontario) P3E 3B8
Tél. : 705-522-2816
Télééc. : 705-522-6421
Courriel : referralsudbury@dfo-mpo.gc.ca

Thunder Bay et Kenora
425 – 100, rue Main
Thunder Bay (Ontario) P7B 6R9
Tél. : 807-346-8118
Télééc. : 807-346-8545
Courriel : referrals thunderbay@dfo-mpo.gc.ca



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans Canada

Voir la troisième couverture pour une liste complète des bureaux du MPO.



Bait Association of Ontario



Ministère des Richesses naturelles

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

300, rue Water, C.P. 700

Peterborough (Ontario) K9J 8M5

Tél. 1 800 667-1940; Téléc. 705 755-1677

www.mnr.gov.on.ca ou communiquer avec le bureau dans votre région.



La Fédération de la Chasse et Pêche de l'Ontario

4601, promenade Guthrie, C.P. 2800

Peterborough (Ontario) K9J 8L5

Tél. 705 748-6324; Téléc. (705) 748-9577

www.ofah.org

